AUTO Prévention
ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES

PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

@AutoPrévention

autoprevention.qc.ca autoprevention.qc.ca autoprevention.qc.ca autoprevention.qc.ca

JUIN 2013
VOL. 27, Nº 2

Faites circuler S.V.P.

LA TOURNÉE D'OBSERVATION DES LIEUX DE TRAVAIL

Pourquoi et comment la faire !

page 2

DOSSIER PNEUS

La sécurité du démonte-pneu
p. 7

DÉVERSEMENTS

La prévention des déversements : des mesures essentielles !
p. 8

LE CHARIOT ÉLÉVATEUR

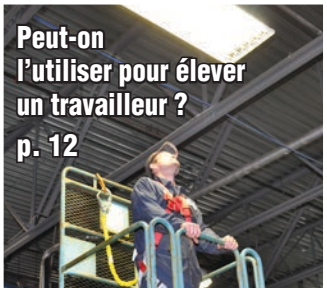

Peut-on l'utiliser pour élever un travailleur ?
p. 12

Ce magazine s'adresse :

- ☐ au directeur du service
- ☐ aux membres du comité de santé et de sécurité
- ☐ aux gestionnaires
- ☐ à tous les travailleurs

NOUVELLE AMÉLIORÉE

La tournée d'observation des lieux de travail

Pourquoi et comment ?

par **Martin Bonneau**
conseiller en prévention

Jusqu'à maintenant, la liste de vérification fut, et de loin, notre publication la plus utilisée. La première liste fut publiée par Auto Prévention il y a près de 25 ans : elle a permis à des centaines d'établissements de notre secteur d'effectuer une tournée d'observation en disposant d'un outil adapté à leurs besoins.

Cependant, même si de petits ajustements furent apportés au fil du temps, une mise à jour de cet indispensable outil s'imposait. Nous avons travaillé pour vous offrir une nouvelle approche facilitante !

Bref, si le concept de tournée n'est pas nouveau, nous vous proposons ici de tous nouveaux documents plus à jour et conçus pour faciliter cette tâche.

Mais avant tout, il est important d'établir l'importance, voire la nécessité, de cette tournée.

POURQUOI faire une tournée d'observation ?

La tournée d'observation est une activité essentielle qui se situe à la base même de la prévention dans une entreprise. Elle permet notamment d'identifier les situations non conformes à la réglementation et les pratiques « non idéales » donc dangereuses. Elle alimente la prévention en apportant une vision globale de la santé et de la sécurité sur l'ensemble des lieux de travail. Il est prouvé notamment que de bonnes tournées d'observation réduisent les risques de lésions, améliorent la qualité de vie au travail tout en permettant d'éviter les avis de dérogations et les amendes de la CSST.

COMMENT faire une tournée d'observation efficace ?

L'implication de la direction

Les observateurs désignés doivent être libérés le temps nécessaire pour effectuer leur tournée. De plus, il est essentiel qu'on leur fournisse les ressources et les documents nécessaires. Il faut solliciter la collaboration de tout le personnel pour aider les observateurs à identifier les situations non sécuritaires. Il est également primordial d'assurer rapidement un suivi des points non conformes qui sont détectés. Il faut agir concrètement et établir des échéanciers. L'inaction découragera les observateurs et l'ensemble du personnel.

Les prérequis des observateurs

Habituellement, lorsqu'il y a un comité de santé et de sécurité en place, ce sont des membres de ce comité qui effectueront la tournée. Mais ceci n'est pas obligatoire. Toutefois, il est essentiel que les observateurs démontrent de l'intérêt pour la santé et la sécurité au travail. Des aptitudes comme la rigueur, la curiosité, l'objectivité et l'esprit critique sont de précieux atouts pour un observateur.

Il est souhaitable que les observateurs connaissent les risques des métiers et qu'ils possèdent des connaissances techniques générales sur les tâches exécutées et les équipements. Par exemple, il peut être intéressant et utile de s'adjoindre au besoin un observateur représentatif du département observé.

Le rôle des observateurs

Les observateurs ont le mandat principal de vérifier la conformité des lieux, des outils et des équipements. Mais ils devront également vérifier la conformité des méthodes de travail et s'assurer que les travailleurs ont reçu la formation nécessaire pour exercer leur travail de façon sécuritaire. Pour se faire, ils devront peut-être consulter des documents internes et avoir recours à des ressources externes.

Les documents de soutien

Nous avons mentionné au tout début, qu'Auto Prévention avait développé une nouvelle approche et en voici les principales caractéristiques.

Avant d'effectuer la tournée (version 2013), vous devrez télécharger ces nouveaux documents sur notre site à **autoprevention.qc.ca/observation** :

- Les ***Références réglementaires et techniques***. Ce document vous explique comment faire la tournée et souligne ce qu'il faut observer, avec les références appropriées aux réglements, aux normes et aux règles de l'art. Comme ce document ne change pas, on n'a pas à le réimprimer à chaque fois.
- La ***Fiche d'observation annuelle***, à utiliser pour votre première tournée, puis une fois par année.
- La ***Fiche d'observation mensuelle*** pour toutes les autres tournées (ou avant une réunion du comité de santé et de sécurité).

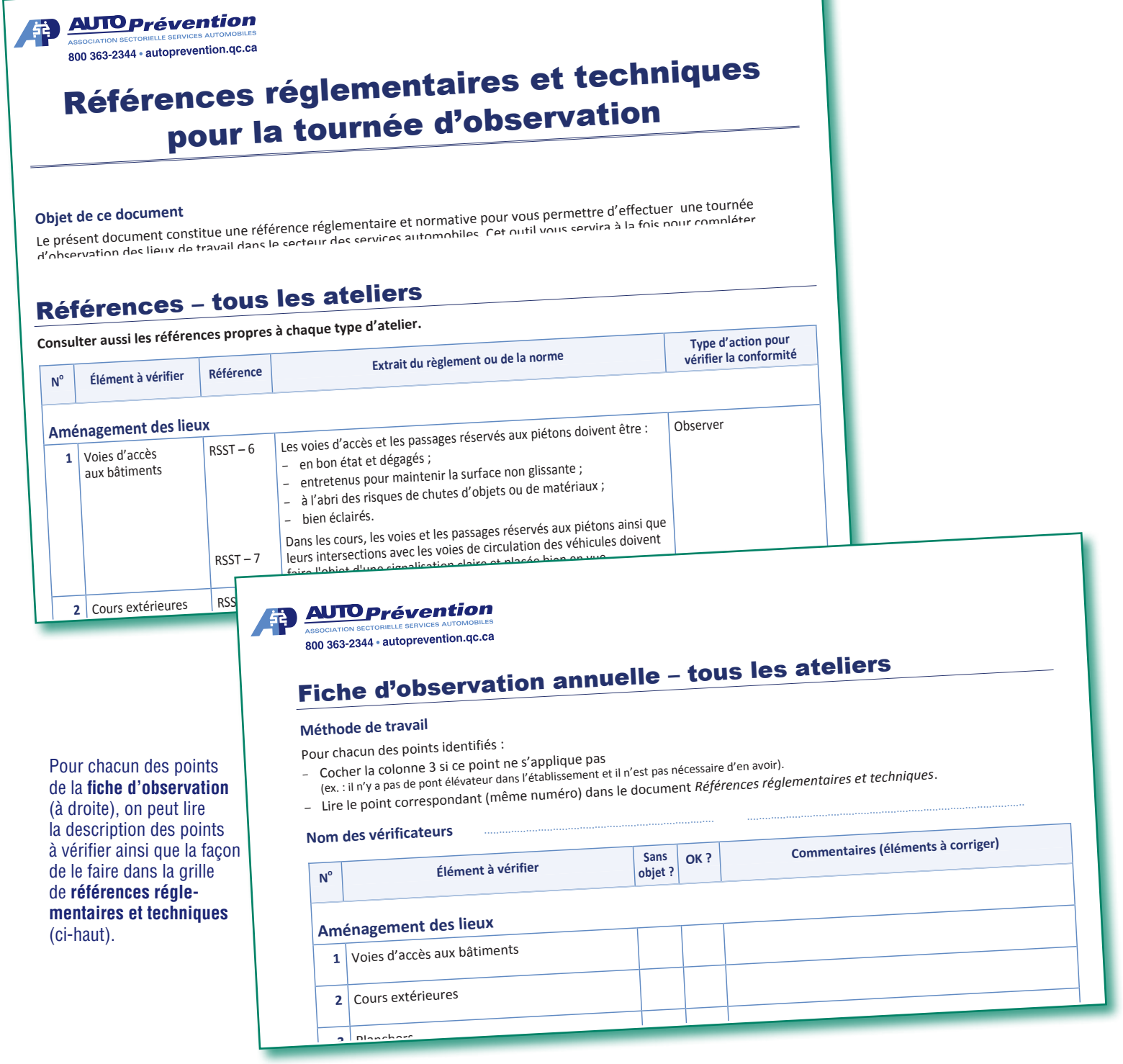

AUTO Prévention
ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES
800 363-2344 • autoprevention.qc.ca

Références réglementaires et techniques pour la tournée d'observation

Objet de ce document

Le présent document constitue une référence réglementaire et normative pour vous permettre d'effectuer une tournée d'observation des lieux de travail dans le secteur des services automobiles. Cet outil vous servira à la fois pour compléter

Références – tous les ateliers

Consulter aussi les références propres à chaque type d'atelier.

N°	Élément à vérifier	Référence	Extrait du règlement ou de la norme	Type d'action pour vérifier la conformité
Aménagement des lieux				
1	Voies d'accès aux bâtiments	RSST – 6 RSST – 7	Les voies d'accès et les passages réservés aux piétons doivent être : – en bon état et dégagés ; – entretenus pour maintenir la surface non glissante ; – à l'abri des risques de chutes d'objets ou de matériaux ; – bien éclairés. Dans les cours, les voies et les passages réservés aux piétons ainsi que leurs intersections avec les voies de circulation des véhicules doivent	Observer
2	Cours extérieures	RSS		

AUTO Prévention
ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES
800 363-2344 • autoprevention.qc.ca

Fiche d'observation annuelle – tous les ateliers

Méthode de travail

Pour chacun des points identifiés :
- Cocher la colonne 3 si ce point ne s'applique pas (ex. : il n'y a pas de pont élévateur dans l'établissement et il n'est pas nécessaire d'en avoir).
- Lire le point correspondant (même numéro) dans le document *Références réglementaires et techniques*.

Nom des vérificateurs .....

N°	Élément à vérifier	Sans objet ?	OK ?	Commentaires (éléments à corriger)
Aménagement des lieux				
1	Voies d'accès aux bâtiments			
2	Cours extérieures			
3	Planchers			

Pour chacun des points de la **fiche d'observation** (à droite), on peut lire la description des points à vérifier ainsi que la façon de le faire dans la grille de **références réglementaires et techniques** (ci-haut).

QUELQUES CONSEILS

Nous vous conseillons, au moins pour les premières tournées, de travailler à deux observateurs. Cela favorise les échanges et les questionnements. L'un consulte et lit le document de référence tandis que l'autre remplit la fiche d'observation. La durée dépend bien entendu du type d'établissement et de sa taille. Il faut prévoir environ 2 heures la première fois (deux périodes de 60 minutes sont préférables à une longue tournée de 2 heures).

La tournée doit être réalisée pendant les heures de travail pour observer les pratiques de travail et pour se faire expliquer les motifs d'une situation non idéale. Si vous observez une situation qui présente un grave danger, faites le nécessaire pour que des correctifs soient rapidement apportés.

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à certains points, consultez des ressources externes dont vous trouverez la liste dans le mode d'emploi.

Une fois la liste remplie, il faut la transmettre immédiatement aux personnes qui assureront le suivi.

Bonne tournée !

André Lamonde
rédacteur en chef
lamonde@autoprevention.qc.ca

Le conseil d'administration d'Auto Prévention

Élection des administrateurs pour 2013

Photo : Photo Soft

Nous sommes heureux de vous présenter les membres du conseil d'administration d'Auto Prévention pour l'année 2013.

Première rangée : Lise Roy (CCAQ), coprésidente patronale et membre du comité exécutif, Jean-Guy Trottier, directeur général (Auto Prévention), Daniel Lapointe (TCA Canada, section locale 4511), coprésident syndical et membre du comité exécutif.

Deuxième rangée : Denis Mélançon, trésorier et membre du comité exécutif (partie patronale)(ASA), Mauro Cifelli (AIA), Michel Bourbeau (CCPQ), Claude Jacob (Association des marchands Canadian Tire), Guy Letellier (ASPMQ), Steeve De Marchi (AMVOQ), Simon Matte (ARPAC), Gérald Sarfati (TCA Canada, section locale 4511), Éric Titley (TCA Canada), Claude Bernier, membre du comité exécutif (partie syndicale) (FIM-CSN), Jean Leclerc (CSD) et André Giguère (FIM-CSN).

Deux administrateurs sont absents sur cette photo : il s'agit de Gaétan Tremblay (CSD) et de Martin Lambert (TCA Canada).

ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES

COPRÉSIDENTE PATRONALE
Lise Roy (CCAQ)

COPRÉSIDENT SYNDICAL
Daniel Lapointe (TCA - Canada)
(Section locale 4511)

TRÉSORIER
Denis Mélançon (ASA)

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Jean-Guy Trottier

ASSOCIATIONS MEMBRES
ET LEURS REPRÉSENTANTS

Association des industries de l'automobile du Canada, division Québec (AIA)
Mauro Cifelli

Association des marchands Canadian Tire du Québec
Claude Jacob

Association des marchands de véhicules d'occasion du Québec (AMVOQ)
Steeve De Marchi

Association des services de l'automobile du Québec (ASA)
Denis Mélançon

Association des recycleurs de pièces d'autos et de camions (ARPAC)
Simon Matte

Association des spécialistes de pneus et mécanique du Québec inc.(ASPMQ)
Guy Letellier

Corporation des carrossiers professionnels du Québec (CCPQ)
Michel Bourbeau

Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec (CCAQ)
Lise Roy

Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSD)
Jean Leclerc
Gaétan Tremblay

Fédération de l'industrie manufacturière (FIM – CSN)
Claude Bernier
André Giguère

Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Canada)
Martin Lambert
Éric Titley

Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Canada), section locale 4511
Daniel Lapointe
Gérald Sarfati

LE MAGAZINE AUTO PRÉVENTION

Le magazine Auto Prévention est publié trimestriellement par :
Auto Prévention
8, rue de la Place-du-Commerce
Bureau 150
Brossard (Québec) J4W 3H2

Téléphone : 450 672-9330
800 363-2344
Télécopieur : 450 672-4835
800 910-0122

Internet : autoprevention.qc.ca
Autoformation : autoformation.org

Distribution gratuite à toute personne qui œuvre dans le secteur et qui en fait la demande.

Reproduction d'articles autorisée à la condition de mentionner la source, d'y faire paraître le logo d'Auto Prévention et de nous en faire parvenir un exemplaire.

RÉDACTEUR EN CHEF
André Lamonde

RÉDACTION
François Bélanger
Martin Bonneau
Martine Charette
André Deschamps
André Lamonde

PHOTOGRAPHIE
François Bélanger
Martin Bonneau
André Deschamps
André Lamonde
Photo Soft

Tirage : 14 500 exemplaires
Impression : AGL Graphiques inc.
Distribution postale : Imprimerie et envoi automatique inc.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 0825-4990

Envoi de poste-publication
Numéro de convention 40038612

Dans les annonces publiées dans ce magazine, Auto Prévention reconnaît uniquement les produits ou les équipements annoncés, et non les annonceurs eux-mêmes. Seules sont acceptées les publicités de produits, d'outils ou d'équipements qui contribuent à améliorer la condition de santé et de sécurité au travail dans les entreprises du secteur des services automobiles.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Lancement de la nouvelle campagne de la CSST

Les accidents du travail, ça blesse beaucoup plus de monde qu'on pense !

La CSST a convoqué les principaux médias du Québec au lancement de sa nouvelle campagne publicitaire. C'est sous le thème « *Les accidents du travail, ça blesse beaucoup plus de monde qu'on pense* » que la ministre du Travail, Agnès Maltais, le président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST, Michel Després et le comédien et porte-parole officiel de cette nouvelle campagne, Claude Legault, ont présenté les nouveaux messages de la CSST.

« Les accidents du travail, ça blesse beaucoup plus de monde qu'on pense ! Ça peut tous nous toucher un jour. Il faut en parler, il faut agir pour faire en sorte que tous nos milieux de travail soient plus sécuritaires. Pour nous, pour ceux qu'on aime ! », lance Claude Legault dans cette nouvelle campagne de publicité. Forte du succès qu'ont connu ses deux dernières campagnes, la CSST lance cette nouvelle offensive pour contrer les accidents du travail.

En 2012, près de 90 000 Québécois ont subi un accident du travail et 211 ont perdu la vie. Chaque jour, 235 personnes se blessent au travail. Heureusement, depuis 2002, les accidents du travail ont diminué de 35 %, malgré la hausse de près de 370 000 travailleurs couverts par le régime.

Néanmoins, la CSST constate qu'il y a toujours une méconnaissance de l'ampleur du problème. C'est pourquoi elle entreprend une toute nouvelle campagne pour faire comprendre que les accidents du travail sont un problème social beaucoup plus grave qu'on pourrait le croire et que nous sommes tous concernés, de près ou de loin. En effet, chaque fois qu'un travailleur est victime d'un accident ou d'une maladie professionnelle, il n'est pas la seule personne touchée ; ses collègues de travail, sa conjointe, ses enfants, sa famille et ses amis le sont aussi. Plus encore, c'est sa qualité de vie – et celle de sa famille – qui sont aussi affectés par cet accident.

Faites de la prévention une priorité dans votre travail.

Photo : André Lamonde

Dans l'ordre habituel, Michel Després, président du conseil d'administration de la CSST, Agnès Maltais, ministre du Travail, Claude Legault, comédien et porte-parole de la campagne de la CSST pour 2013 et Jean-Guy Trottier, directeur général d'Auto Prévention.

Photo : André Lamonde

C'est dans l'atelier Carrossier ProColor Beauport que fut présentée la conférence de presse. Cet atelier est doté des plus récents progrès en matière de prévention des accidents et des maladies professionnelles. Jean Guy Trottier, directeur général d'Auto Prévention, est accompagné de Danielle Maranda et René Michaud, copropriétaires de l'entreprise.

ÉDITORIAL

La prévention...une mentalité à développer !

La prévention ne doit pas être un outil dont on se sert occasionnellement comme un marteau ou un tournevis. C'est un instrument universel qui doit accompagner la personne au travail mais aussi dans ses déplacements, à la maison, dans les activités sportives, les loisirs, le bricolage, etc. C'est une mentalité à acquérir, une deuxième nature à développer… un peu comme on le fait pour la conduite d'une automobile. Il faut du temps et des efforts pour acquérir cette mentalité mais c'est une acquisition qui peut vous éviter un accident voire même la mort.

Apprendre à identifier les risques pour débusquer les dangers

C'est cette mentalité qui permet d'être attentif aux détails qui sont autant de petits drapeaux rouges qui signalent les risques d'accident. Demeurer insensible à ces signaux, c'est s'exposer à des risques et jouer avec le feu. Vous pouvez réussir à déjouer l'accident une fois, deux fois… mais un jour, c'est l'accident qui vous surprend avec tout ce que cela peut avoir de conséquences sur votre vie et celle des gens qui vous aiment.

Photo : Photo Soft

L'accident est vite arrivé

Soyez prévenu. L'accident surprend au moment où on s'y attend le moins. Il résulte parfois de mauvais équipements, d'une méconnaissance des dangers, d'une mauvaise habitude, d'un moment d'inattention ou d'un désir d'arriver plus vite à l'aboutissement escompté en esquivant une des étapes qui assure une démarche sécuritaire.

Au travail et en tout temps

Il suffit d'effectuer une visite dans les salles d'attente des hôpitaux pour prendre conscience des risques auxquels nous sommes exposés quotidiennement. Commotion cérébrale, blessure aux yeux, empoisonnement, bras ou jambe cassée, côte fracturée, brûlure, coupure, éraflure, entorse lombaire sont les principales raisons qui expliquent l'achalandage des salles d'attente de nos hôpitaux. Et n'allez pas croire que ces accidents ne se produisent qu'au travail ! On y trouve aussi des sportifs, des bricoleurs, des cuisiniers du dimanche, des automobilistes, des explorateurs en mal de sensations fortes, des parents, des enfants et des personnes âgées. Les risques d'accident sont présents partout et nul n'est à l'abri. C'est pourquoi, il est primordial de développer une mentalité de **prévention**.

C'est le temps des vacances

Ne laissez pas un bête accident vous priver d'un bel été en compagnie de ceux que vous aimez. Prenez le temps de bien faire les choses et visualisez les risques d'accident avant d'y être confronté. Bonnes vacances à tous !

Jean-Guy Trottier
Directeur général

Pneus de véhicules de tourisme et de véhicules utilitaires légers

La sécurité du démonte-pneu

par **Martine Charette**
conseillère en hygiène industrielle

Remerciements :
Liliam Vargas, ing., M.Sc.A.
Inspectrice CSST des Laurentides

Photo : André Lamonde

Le démonte-pneu est utilisé de manière intensive lors des périodes de changement de pneus du printemps et de l'automne. Bien qu'indispensable, cet équipement peut vous réserver de vilaines surprises s'il n'est pas entretenu ou utilisé correctement. L'éclatement d'un pneu peut causer de graves blessures et même la mort. Des mesures de prévention s'imposent.

Limiter la pression de gonflage

La pression de service de l'air comprimé des démonte-pneus varie généralement entre 110 et 175 lb/po^2 (psi). Lors du gonflage, l'atteinte de telles pressions d'air entraînerait un danger d'éclatement du pneu. Il est donc fortement recommandé d'installer un limiteur de pression à 60 lb/po^2 sur le réseau d'air du boyau de gonflement sur les démonte-pneus qui n'en sont pas déjà pourvus (les anciens modèles).

Vérifier le limiteur de pression

On devra vérifier le bon fonctionnement du limiteur de pression une fois par mois de la manière suivante.

Pour vérifier la limite de pression au gonflage, remplissez d'air un réservoir vide de 250 lb/po^2 pourvu d'une jauge de pression. Lorsque la pression du réservoir atteint 60 lb/po^2, le limiteur de pression coupera automatiquement le débit d'air. Si ce n'est pas le cas, le limiteur de pression est nécessairement absent ou défectueux.

Par ailleurs, il est recommandé de gonfler le pneu à une pression légèrement inférieure (2-3 lb/po^2) à celle recommandée par le fabricant afin de procurer une marge de sécurité supplémentaire sur une opération effectuée fréquemment.

Bannir les pratiques dangereuses

Certaines techniques de travail dangereuses sont souvent observées durant les périodes de pointe. Ces mauvaises pratiques peuvent causer l'éclatement du pneu, émettre des niveaux de bruit très élevés et réduire la durée de vie utile du démonte-pneu. Évaluez votre niveau de risque à partir du questionnaire suivant :

Avez-vous déjà…

	oui	non
– desserré les talons sur un pneu gonflé ou partiellement dégonflé ?	☐	☐
– monté un pneu neuf ou usagé sans en faire d'abord une inspection visuelle avec une lampe portative de l'intérieur et de l'extérieur pour identifier tout dommage ?	☐	☐
– monté un pneu sur une roue de diamètre incompatible en forçant les talons sur la roue ?	☐	☐
– monté un pneu en utilisant un lubrifiant non approuvé par les fabricants de pneus ?	☐	☐
– monté un pneu sur une roue rouillée ou endommagée ?	☐	☐
– monté un pneu sur une jante qui a été soudée ?	☐	☐
– mis en place les talons à plus de 40 lb/po^2 ?	☐	☐
– gonflé un pneu à une pression supérieure à celle indiquée par le fabricant du pneu ?	☐	☐
– penché votre corps, vos bras ou votre tête au-dessus du pneu durant la mise en place des talons et le gonflage ?	☐	☐
– travaillé sans porter les équipements de protection individuelle requis (lunettes de protection, chaussures de protection, gants de travail) ?	☐	☐

Vous avez répondu non à tous les énoncés : Félicitations vos techniques de travail sont rigoureuses et professionnelles.

Vous avez répondu oui à l'un des énoncés : Votre risque d'accidents de travail est plus élevé. Sachez que le montage et le démontage de pneu ne sont pas des tâches banales. Une formation préalable est nécessaire pour maîtriser les bonnes techniques de travail.

Auto Prévention vous recommande de respecter rigoureusement les directives émises par les fabricants de pneus et de démonte-pneus.

Une mesure essentielle !

par **André Deschamps**
conseiller en prévention

La prévention des déversements

Photo : André Deschamps

Au Centre de distribution de Chrysler Canada de Pointe-Claire, des membres du personnel ont été formés pour intervenir dans le contrôle des déversements et ceux-ci disposent d'une trousse de déversement adaptée à leurs besoins spécifiques.

Le contrôle des déversements est un sujet très important dans certains ateliers. S'il est mal géré, il peut causer des lésions importantes aux travailleurs ainsi que des pertes matérielles substantielles et des dommages importants à l'environnement. Le but premier de cet article est de vous initier à la mise en place d'un programme de contrôle des déversements dans votre établissement. Voici donc les différents sujets reliés à la réalisation de ce programme.

La prévention des déversements

Une saine gestion du programme de matières dangereuses (SIMDUT) et de ses matières résiduelles (huiles usées, batteries usées, etc.) ainsi que la mise en place de bonnes pratiques de travail vous permettront de prévenir des déversements.

Voici des exemples d'actions à mettre en place pour prévenir les déversements :

- Avoir des aires et des postes de travail bien dégagés.
- Développer et former tout le personnel sur les bonnes pratiques de travail reliées à la matière à utiliser entre autres celles concernant l'utilisation, l'entreposage, l'étiquetage et la manipulation des produits. Pour cela, se référer aux fiches signalétiques.
- Développer et appliquer le programme de disposition des matières usées dans des contenants appropriés, bien identifiés et disposés au bon endroit (le programme *Clé Verte* en est un bon exemple).
- Connaître le pire scénario pour chaque matière entreposée ou utilisée (entreposage à l'extérieur, présence de drain ou de cours d'eau à proximité, présence de sources d'ignition pour les matières inflammables telles que l'essence et les solvants). Évaluer aussi les pires conséquences en cas de déversements (simple désagrément, feux, brûlures de la peau, exposition chimique, blessures permanentes, mort) et bien se préparer à toutes les éventualités.
- Développer une méthode de travail pour le ramassage et le contrôle des déversements dans votre établissement et former une équipe d'intervention. Rappelez-vous que dans un environnement dangereux, il faut toujours deux intervenants pour réagir lors d'un déversement.

Les trousses pour déversements

Plusieurs trousses de déversements sont disponibles sur le marché. Pour déterminer le ou les types de trousses de déversements à utiliser pour votre établissement, il faut prendre en considérations les éléments suivants :

1. Les matières à ramasser

S'il y a plusieurs matières de différentes classes qui peuvent possiblement se déverser telles que des huiles, de l'essence, des antirouilles et des acides, il est alors recommandé d'acheter des trousses universelles qui vous permettront de ramasser plusieurs matières différentes.

2. La distance à couvrir

Le nombre de trousses nécessaires pour votre établissement sera relié à la grandeur et la configuration des lieux (le nombre de département entre autres). Il faut se rappeler que lors d'un déversement, une intervention rapide est toujours souhaitable pour réduire les risques de blessures et de contamination. L'utilisation de trousse de déversements sur roulettes peut s'avérer une excellente solution.

3. Les équipements de protection individuelle (ÉPI)

La trousse doit contenir des équipements de protection individuelle qui conviennent à toutes les matières à ramasser (protection oculaire, respiratoire et corporelle). Bien lire les fiches signalétiques à la section 8 (contrôle de l'exposition et protection individuelle) afin de choisir les bons équipements de protection.

Par exemple, il est souvent recommandé d'avoir dans les trousses différents types de gants tels que le nitrile (essence, huile) et le caoutchouc (acide) et des demi-masques de différentes grandeurs (petit, moyen et grand) avec cartouches pour vapeurs organiques et gaz acide, lesquels pourront être utilisés autant pour un déversement d'antirouille, d'acides ou de solvants.

Ne pas oublier d'inclure dans la trousse certains des équipements de protection suivants : une paire de bottes en caoutchouc, un habit couvre-tout et une visière ou lunettes de type « goggles ».

4) Les accessoires

La trousse de déversement peut aussi contenir une série d'accessoires pour nous aider à intervenir rapidement et efficacement. Voici une liste des différents accessoires qui peuvent être inclus dans vos trousses de déversements en plus des équipements de protection personnelle et des produits absorbants :

- une pelle en plastique pour prévenir les étincelles lorsqu'on ramasse un déversement de produit inflammable ;
- un protège-drain pour prévenir un déversement dans l'environnement ;
- un rouleau de ruban adhésif gris pour réparer temporairement une fuite ;
- un rouleau de ruban jaune ou rouge **DANGER** pour délimiter le secteur.

Un exemple à suivre

En mars dernier, Auto Prévention était au Centre de distribution de Chrysler Canada de Pointe-Claire afin de former des membres de leur équipe d'intervention pour le contrôle des déversements.

Le gérant des opérations, Scott Volpel, nous a accueillis et nous a permis de prendre la photo principale de cet article. Elle témoigne de l'analyse des besoins, du choix du contenant et du contenu d'une trousse de déversement adaptée à leurs besoins spécifiques.

Merci et félicitations à Scott et à toute son équipe pour leur accueil et la mise en place de leur programme de contrôle des déversements.

@AutoPrévention

Le saviez-vous ?

Travailleurs, gestionnaires, enseignants, étudiants, en vous abonnant à notre compte Twitter, vous resterez informé des derniers développements en matière de santé et sécurité dans le secteur des services automobiles.

Alors n'hésitez pas, abonnez-vous à Twitter sans tarder !

L'accueil d'un jeune travailleur

Une réussite qui se prépare !

Accueillir un jeune travailleur est une tâche importante pour l'employeur et pour le nouvel employé. Voici, en quelques points saillants, les facteurs importants à considérer lors de l'accueil d'un jeune travailleur.

En quoi les jeunes travailleurs sont-ils différents de leurs aînés ?

- Ils manquent d'expérience et de repères.
- Ils hésitent à poser des questions, pour faire bonne impression ou par peur d'être jugés.
- Ils sont peu conscients des risques liés à leur travail.
- Ils ont souvent un sentiment d'invincibilité : « les accidents n'arrivent qu'aux autres ».
- Ils connaissent mal leurs limites ou leurs capacités.
- Ils peuvent prendre des risques inutiles en voulant faire leurs preuves.

Beaucoup de ces caractéristiques sont communes à tous les nouveaux travailleurs, quelque soit leur âge. Voici donc un programme pour réussir l'accueil d'un travailleur, qu'il s'agisse d'un jeune ou encore d'un individu qui change d'emploi.

ÉTAPE 1. Planifier l'arrivée du nouvel employé

- Déterminer les tâches à exécuter et évaluer les risques qui leur sont associés en tenant compte de l'expérience et de la formation du travailleur.
- S'assurer que l'aménagement des lieux, les méthodes de travail et les équipements sont appropriés et sécuritaires.
- Prévoir et fournir les équipements de protection appropriés.
- Déterminer les besoins en matière de formation, d'assistance et de supervision pour l'exécution adéquate des tâches en toute sécurité.

ÉTAPE 2. Accueillir et sensibiliser à la prévention dès la première journée de travail

- Présenter les politiques et les règlements de l'entreprise en matière de santé er de sécurité du travail, et insister sur l'importance de les appliquer.
- Renseigner le travailleur sur les mesures disciplinaires prises en cas de non respect des règles.
- Organiser une visite des lieux et indiquer au passage où se trouvent la trousse de premiers soins, les sorties de secours, les extincteurs…
- Présenter le nouveau travailleur à son équipe de travail et aux membres du comité de santé et de sécurité.
- Encourager le travailleur à signaler tout danger et à proposer des solutions.

ÉTAPE 3. Former et accompagner le travailleur dans l'exécution de ses premières tâches

- Donner au nouveau travailleur toute l'information nécessaire pour comprendre son travail et l'exécuter de façon efficace et sécuritaire.
- Exprimer clairement des attentes réalistes.
- Montrer au travailleur chaque étape de la tâche à accomplir en lui soulignant les dangers et en appliquant les méthodes de travail sécuritaires.
- Indiquer comment et pourquoi utiliser les équipements de protection.
- Apprendre au travailleur comment faire les vérifications s'usage avant d'utiliser les équipements.
- Donner une formation particulière si les tâches l'exigent (SIMDUT, cadenassage, etc.).
- Associer le jeune travailleur à un collègue expérimenté ayant la sécurité à cœur.

Pour en savoir davantage sur l'accueil et télécharger des fiches qui vous permettront d'accueillir des travailleurs dans les règles de l'art, veuillez consulter notre site internet à **autoprevention.qc.ca/accueil**.

Cet article est un condensé d'un article publié par la CSST.

SESSIONS DE FORMATION RÉGIONALES À VENIR

Pour que vous soyez au courant de tout ce qu'il faut savoir pour travailler en toute sécurité, Auto Prévention offre des sessions régionales de formation.
Vous voulez offrir de la formation à un groupe de travailleurs ? Toutes nos sessions de formation peuvent aussi être dispensées en entreprise.
Consultez cette page pour connaître les sessions disponibles et contactez-nous sans tarder ! La formation est gratuite pour les employeurs et les travailleurs du secteur des services automobiles.

Titre de la session	Endroit	Date	Inscription
Le SIMDUT *	**Québec** (Le Grand Hôtel Times) 5100, boulevard des Galeries, Québec G2K 2M1	Mardi 17 septembre 2013 9 h à 12 h **ou** 13 h 30 à 16 h 30	Avant le 10 septembre
	Lévis (Hôtel L'Oiselière Lévis) 165 A, boulevard Président-Kennedy, Lévis G6V 6E2	Mardi 24 septembre 2013 9 h à 12 h **ou** 13 h 30 à 16 h 30	Avant le 17 septembre
La conduite sécuritaire des chariots élévateurs	**Québec** (Le Grand Hôtel Times) 5100, boulevard des Galeries, Québec G2K 2M1	Mercredi 18 septembre 2013 9 h à 12 h **ou** 13 h 30 à 16 h 30	Avant le 11 septembre
	Lévis (Hôtel L'Oiselière Lévis) 165 A, boulevard Président-Kennedy, Lévis G6V 6E2	Mercredi 25 septembre 2013 9 h à 12 h **ou** 13 h 30 à 16 h 30	Avant le 18 septembre
* **SIMDUT** :	Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail		

Plus de renseignements et inscription à autoprevention.qc.ca

L'importance de respecter les consignes du fabricant

Un pont élévateur en ciseau tombe

L'utilisateur d'un équipement doit s'assurer de bien connaître et respecter toutes les consignes de sécurité, y compris celles mentionnées par le fabricant, sinon il s'expose à des risques d'accident.

Le pont élévateur à ciseau est un équipement très apprécié pour le travail du mécanicien et du carrossier. Mais on doit se méfier de sa stabilité lorsque l'équipement n'est pas utilisé selon les consignes du fabricant.

Il est 16 h 30 lorsqu'un carrossier place un véhicule fraîchement repeint sur un pont élévateur en ciseau pour le lever afin d'y installer les pièces manquantes.

Normalement, le véhicule est monté sur le pont élévateur par l'avant. Mais pas cette fois. Pour être plus près des outils, le technicien monte le véhicule à reculons sur le pont élévateur. En agissant ainsi, le centre de gravité du véhicule est plus à l'arrière que l'emplacement prévu. Le pont élévateur est donc déséquilibré.

Soudain, le véhicule s'est mis à rouler lentement vers l'allée centrale du garage et en basculant, le véhicule à propulsé le pont élévateur vers l'établi. Heureusement, personne ne fut blessé dans la mésaventure.

Il est très important de respecter les consignes du fabricant quant à l'installation d'un véhicule sur un pont élévateur.

Pour en apprendre davantage sur les méthodes de levage sécuritaire des véhicules, consultez : **autoprevention.qc.ca/pontselevateurs**

par **François Bélanger**
conseiller en prévention

Le chariot élévateur

Peut-on l'utiliser pour élever un travailleur ?

Photo : François Bélanger

Vous prévoyez élever un travailleur en hauteur pour remplacer les luminaires ou bien réparer un équipement au plafond de votre établissement. Est-ce possible de le faire de façon sécuritaire avec un chariot élévateur ?

Il est possible d'élever un travailleur en hauteur pour réparer un équipement au plafond de votre établissement. Cependant, ce n'est certainement pas en utilisant une simple palette de bois que vous pouvez le faire !

Pour prévenir les chutes lors de travail en hauteur à l'aide du chariot élévateur, plusieurs règles doivent être rigoureusement suivies.

Les règles à suivre

Voici les principales consignes à suivre pour effectuer le levage de travailleurs en sécurité à l'aide d'un chariot élévateur :

1 La plate-forme doit être certifiée par un ingénieur et être attachée de façon sécuritaire au tablier porte-fourche ou aux fourches du chariot élévateur.

2 Le mât du chariot élévateur doit demeurer vertical, donc ne doit jamais être incliné vers l'arrière ou vers l'avant.

3 Le chariot doit être placé sur une base solide et de niveau (aucune pente).

4 Les commandes de déplacement sont à la position neutre et le frein de stationnement est serré.

5 Monter et descendre le personnel lentement, avec précaution, et uniquement à sa demande. Ne jamais déplacer le chariot lorsque la plate-forme est élevée.

6 Le personnel doit rester sur le plancher de la plate-forme. Il est interdit d'utiliser des garde-corps, des passerelles, des échelles, etc. sur la plate-forme pour atteindre un endroit plus haut.

7 Avoir un cariste qualifié aux commandes du chariot ou prêt à prendre les commandes *immédiatement* si nécessaire. Si le cariste est à côté du chariot, il doit y avoir des cales de roues pour empêcher tout déplacement du chariot.

8 Le poids de la plate-forme et tout ce qui se trouve à l'intérieur (incluant le ou les travailleurs) ne doit pas dépasser la moitié de la capacité de levage du chariot élévateur.

9 Même si on respecte toutes ces mesures, il subsiste le danger de renversement du chariot élévateur causé par une collision entre celui-ci et un autre véhicule en circulation. Pour cette raison, on doit placer des cônes ou un autre dispositif de signalisation pour délimiter la zone de travail et avertir de la présence d'un travail en hauteur. Cette mesure de sécurité protège aussi les piétons de la chute d'objets qui pourraient tomber de la plate-forme.

De plus, si on travaille en hauteur dans une plate-forme située à proximité des portes de garage, on doit cadenasser celles-ci pour empêcher qu'elles ne soient ouvertent et entraînent le renverment de la plate-forme.

Comme le levage de travailleurs à l'aide d'un chariot élévateur est une manœuvre qui comporte plusieurs risques, les règles de sécurité ne doivent pas être prises à la légère. Avant d'élever un travailleur ou de vous faire élever en hauteur, assurez-vous donc que tout sera fait de façon conforme et sécuritaire !

Le harnais : un élément indispensable !

Même si les garde-corps autour de la plate-forme fournissent une certaine protection, certaines tâches peuvent comporter un danger de chute par-dessus le garde-corps. Pour cette raison, tout travailleur se trouvant dans la plate-forme doit absolument porter un harnais de sécurité. Le harnais doit être relié au point d'ancrage de la plate-forme avec un cordon d'assujettissement ou un enrouleur-dérouleur.

Photo : François Bélanger

Que nous dit la réglementation québécoise sur le levage sécuritaire de travailleurs à l'aide d'un chariot élévateur ?

Le *Règlement sur la santé et sécurité du travail* stipule à l'article 261 que le levage sécuritaire d'un travailleur à l'aide d'un chariot élévateur doit s'effectuer conformément à la norme de sécurité concernant les chariots élévateurs à petite levée et à grande levée, ASME B56.1.

Il est donc nécessaire de consulter cette norme qui énumère les règles de sécurité à suivre lors du levage de travailleurs à l'aide du chariot élévateur.

La plate-forme de levage

Pour s'élever en sécurité

Pour élever un ou des travailleurs en sécurité, on doit absolument utiliser une plate-forme approuvée et conçue à cet effet. Elle doit respecter plusieurs critères, dont les suivants :

- Avoir une superficie minimale de 450 mm x 450 mm par travailleur dans la plate-forme et être munie d'un plancher antidérapant.
- Ne pas avoir une largeur supérieur à la largeur hors-tout du chariot élévateur + 250 mm de chaque côté.
- Comporter un protecteur contre les pièces en mouvement du chariot qui pourraient constituer un danger.
- Avoir un garde-corps d'une hauteur entre 900 mm et 1100 mm, comportant une rampe intermédiaire et un rebord au plancher d'une hauteur minimale de 100 mm.
- Comporter un point d'ancrage ayant une résistance de 18 kN (4000 lb) auquel le travailleur sera attaché.

Certaines entreprises désirent fabriquer elles-mêmes leur plate-forme de levage de travailleurs. Il faut savoir que celle-ci devra ensuite être certifiée par un ingénieur. Il est donc souvent beaucoup plus simple (et souvent plus économique) d'acheter une plate-forme d'un fabriquant spécialisé.

Un exemple à suivre

par **André Deschamps**
conseiller en prévention

L'approche intégrée de la santé et de la sécurité

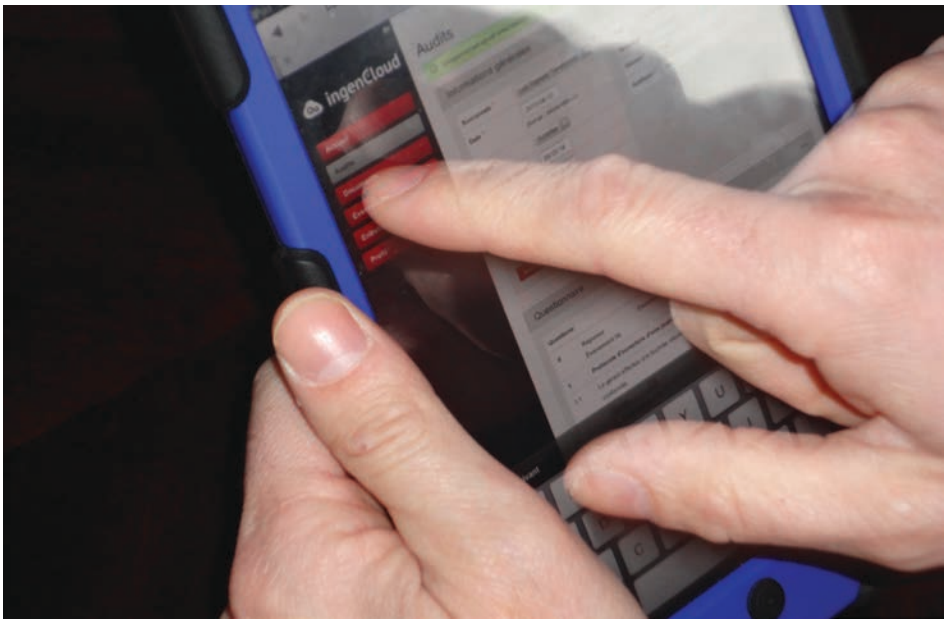

Photo : André Deschamps

Le programme d'audit développé par Ingenisoft inc. pour Lub Express, s'utilise avec une tablette électronique.

Auto Prévention a rencontré pour vous Stéphane Monette, formateur technique chez Lub Express, afin qu'il nous parle de leur système d'audit électronique qui est en place depuis quelques mois. L'idée originale d'implanter un système semblable leur est venue lors d'une heure de lunch dans une chaîne de restauration. Il y avait alors des gens qui étaient équipés de tablettes électroniques et qui auditaient la franchise. Les auditeurs ont pris le temps de leur expliquer leur programme d'audit ainsi que son contenu.

Ce système est, à notre connaissance, le premier du genre à être utilisé dans notre secteur d'activités et qui contient tous les éléments inhérents à la gestion d'un garage y compris les éléments reliés à la santé et à la sécurité du travail. C'est cet aspect d'intégration de la santé et de la sécurité à toutes les autres activités de l'entreprise que nous voulons souligner et encourager.

On compte en tout 137 éléments à vérifier répartis dans 5 sections. Pour chaque élément, il y a un énoncé clair de la conformité demandée. Les sujets couverts sont, entre autres, des protocoles d'opérations, le service à la clientèle, la propreté et l'entretien des lieux, la santé et la sécurité, le suivi des règles d'opération, le respect des normes Clé Verte, SOGHU, etc.

Les éléments en lien avec l'entretien des lieux et la sécurité représentent plus du tiers de tous éléments audités (50 sur 137) par l'entreprise. L'ensemble de ces éléments de santé et de sécurité du travail couvre la bonne condition des lieux et des équipements, le port des équipements de protection individuelle, la mise en place du plan des mesures d'urgence. À l'occasion, le contenu de l'audit est révisé et modifié selon les nouveaux besoins. Une pondération pour chaque élément est aussi établie et prise en compte dans le résultat final et met en évidence les éléments critiques de l'évaluation faite en succursale. Voici donc un résumé de l'interview dans un style questions–réponses.

Pourquoi intégrer la santé et la sécurité du travail ?

Lub Express. La santé et la sécurité des employés est primordiale chez nous. Un employé qui est protégé et qui possède un environnement de travail propre et sain, avec beaucoup de prévention, sera un employé plus performant à tous les niveaux. La mise en place de meilleurs contrôles et procédés nous a donc permis de réduire le nombre d'accidents du travail.

Expliquez-nous le fonctionnement de cet audit

Lub Express : Les audits sont non planifiés pour créer l'effet surprise. L'auditeur se présente à l'établissement le matin, avant l'ouverture des portes, et l'audit se termine vers midi. L'auditeur, à l'aide d'une tablette électronique (voir photos) saisit les résultats dans le programme *Ingencloud*, créé en fonction des besoins de Lub Express. L'auditeur répond par « conforme » ou « non conforme » à l'énoncé de chaque élément. Lorsque la réponse est « non conforme », l'élément devient rouge et il est possible d'y ajouter une photo. Un pourcentage de conformité est ensuite calculé et ce résultat est remis au gérant de chaque établissement. Ensuite, l'auditeur et le gérant révisent les résultats d'audits. Les points non conformes sont réglés dans un délai d'une semaine. Ces audits font partie d'un programme global de performance pour chaque établissement.

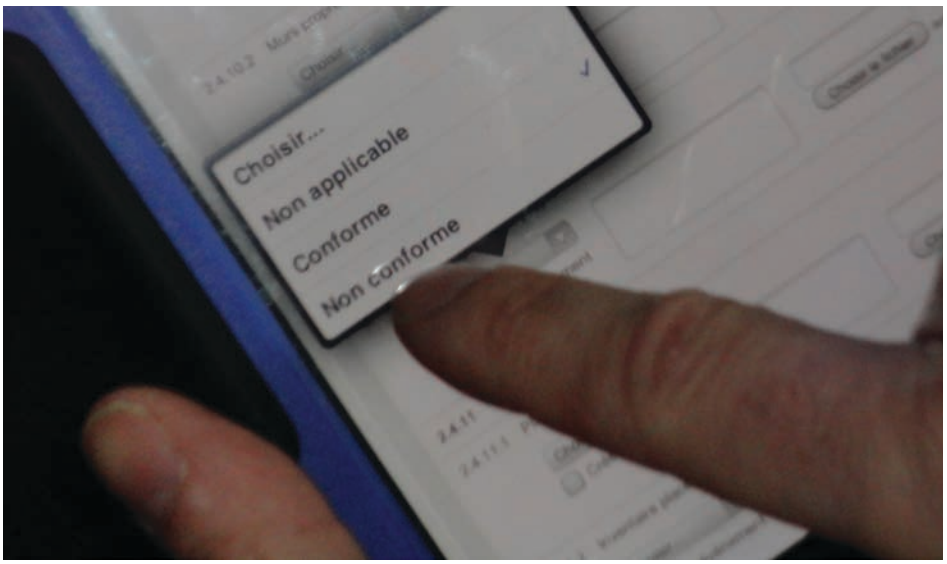

Photo : André Deschamps

Les mentions ***Conforme*** ou ***Non conforme*** dressent un plan de conformité des secteurs et, de ce fait, les points à améliorer par l'entreprise auditée.

Que vous disent ces résultats ?

Lub Express : Nous avons vu une amélioration dans nos quatre établissements puisque les employés savent qu'ils vont être évalués. C'est certain qu'il y a toujours des gens qui sont réticents aux changements, mais généralement le message passe bien et les résultats de chacun s'améliorent graduellement. Ça prend habituellement trois mois pour changer et développer de nouvelles habitudes de travail chez un employé, lorsque nécessaire. On prend le temps de leur expliquer la raison de ces changements.

Voyez-vous déjà des effets bénéfiques ?

Lub Express : Ce programme d'audit électronique mensuel a permis de développer, au fil des mois, de bonnes habitudes de travail. Ces audits permettent aux gens dans nos établissements de connaître les attentes de l'organisation à tous les niveaux. Ils peuvent consulter leurs résultats aux audits pour s'améliorer et se préparer à la prochaine évaluation, tout en conservant leur lieu de travail propre et sécuritaire.

Qu'avez-vous à dire à nos lecteurs ?

Lub Express : Je leur recommande d'instaurer et d'implanter des éléments de contrôle dans la culture de leur entreprise, entre autres des éléments de santé et de sécurité et, surtout, de faire des suivis et des vérifications de façon régulière.

Ultimement, toutes ces nouvelles habitudes vont s'intégrer au fonctionnement de leur entreprise et augmentera la performance de celle-ci, et ce, tout en prenant soin de leurs travailleurs.

Le 16 avril dernier, Auto Prévention a visité le Lub Express de Saint-Eustache pour vérifier l'efficacité de leur programme d'audit. Nous avons été impressionnés par la propreté de l'établissement, l'entreposage sécuritaire des pièces et le respect des travailleurs en ce qui concerne le port des équipements de protection individuels. Merci à Vincent Laflamme de nous avoir accueillis si chaleureusement.

AUTO Prévention
ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES

30e Assemblée générale annuelle et
COLLOQUE 2013
LE 22 MARS 2013
CHÂTEAU VAUDREUIL
21700, ROUTE TRANSCANADIENNE, VAUDREUIL, QUÉBEC

MERCI À NOS EXPOSANTS

CLIFFORD UNDERWOOD
Entretien préventif de ponts élévateurs

SWISS ONE
Le spécialiste en protection des yeux

WALTER TECHNOLOGIES POUR SURFACES
Bio-Circle Solutions environnementales

PRODESIGN GARAGE
Le spécialiste en aménagement de garage

CLÉ VERTE
Certification environnementale des ateliers de services automobiles

GANTERIE SHOWA-BEST
Le premier gant de nitrile recyclable au monde

BERTRAND JOHNSON ACOUSTIQUE INC.
Chef de file en santé auditive

3V DISTRIBUTION
Éco-produits d'entretien

MERCI À NOS COMMANDITAIRES

AUBERGE QUILLIAMS
572, chemin Lakeside, Lac Brome, Québec

SHERATON FOUR POINTS
Centre de congrès et d'expositions de Lévis
5800, rue J. B.-Michaud, Lévis, Québec

CHÂTEAU VAUDREUIL
21700, Transcanadienne, Vaudreuil, Québec

LES TROIS TILLEULS HÔTEL ET SPA
290, Richelieu, St-Marc-sur-Richelieu, Québec

MANOIR HOVEY
575, rue Hovey, North Hatley, Québec

LE MANOIR ROUVILLE-CAMPBELL
125, chemin des Patriotes sud
Mont Saint-Hilaire, Québec290,

Merci aux participants !

À l'an prochain !

Améliorez vos connaissances avec nos 4 autoformations

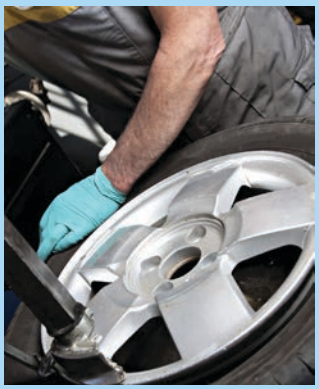

Le maniement sécuritaire des roues

L'utilisation des ponts élévateurs à deux colonnes

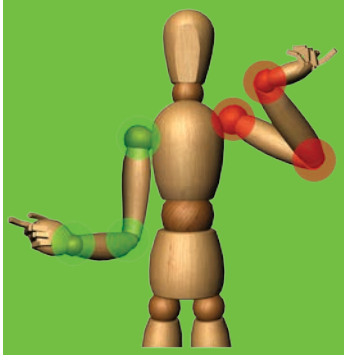

Les troubles musculo-squelettiques aux membres supérieurs

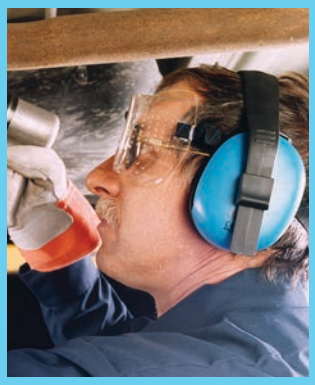

Le bruit et la surdité professionnelle

Pour connaître les principaux facteurs de risque et les pistes de solution suivez sans tarder nos autoformations

autoformation.org

AUTO Prévention
ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES
800 363-2344 • autoprevention.qc.ca